

ANNEXE 3.6 BIS

DE L'ARRETE N° 3292 DU 16 DECEMBRE 1999 PORTANT FORMALITES
DU COMMERCE EXTERIEUR A L'IMPORTATION

**Liste des produits présentant un risque pour la santé ou la sécurité
PROHIBES A L'IMPORTATION**

**LES PRODUITS REPRIS CI-DESSOUS SONT PROHIBES A TITRE ABSOLU
A L'IMPORTATION :**

Produits	MARQUE
Un anneau de dentition, se composant de deux parties : une « cuillère » et une « fourchette » en vinyle mou	Marque « Chicco Le Posatone » fabriqué en Chine pour : Artsasa Spa- COMO Italie
Un anneau de dentition, se composant de deux parties : une « main » et un « pied » en vinyle mou avec un « trou » au milieu	Marque « Chicco Softy -Little hand and foot », fabriqué en Chine pour: Artsana Spa- COMO Italie
Un anneau de dentition, se composant de deux parties: une « glace » et « une sucette » en vinyle mou.	Marque « Chicco Softy - Vinyl Sweets », fabriqué en Chine pour: Artsana Spa - COMO Italie
Un « baby bouncer », harnais suspendu pour l'apprentissage de la marche des jeunes enfants	Marque « Proffsens Hoppgunga », fabriqué à Taïwan
Des gants de boxe et sac de frappe – jouets Les gants de boxe sont en matière plastique, semblent fourrés et leur taille convient pour un enfant. Ils ont des rayures rouges et bleues, des étoiles blanches, et portent l'inscription USA- 12-OZ. La partie des paumes est blanche. Le sac de frappe est aussi en matière plastique avec des rayures rouges et des étoiles bleues sur fond blanc. Sac en plastique transparent, avec une frange rouge à la fermeture, lié par un cordon blanc	- n° du modèle USA-12-OZ
Une corde à sauter. Corde à sauter de 8 pieds avec poignées en bois	« Toys 2 play », fabriquée en Chine
Un jouet en peluche et textile destiné aux enfants de moins de 36 mois : ours de 27 cm, dont la tête et les nattes sont en peluche blanche, avec un habit en textile bariolé, tacheté à dominante bleue ou rose agrémenté d'une collerette en dentelle blanche et d'un noeud uni assorti à la couleur de l'habit. L'intérieur des oreilles est garni du même tissu que l'habit	Marque « MARKI » réf 32440 fabriqué en Chine par Shangai toys - SHANGAI
POWER T Produit importé par les "sex-shop" et composé de deux anesthésiques locaux : la benzocaïne et la lidocaïne	Distribué par la Société "Editions et films Concorde" Z.I. du Plateau 17 bis rue Benoît FRACHON 94506 Champigny/ Marne FRANCE
STUD 100 Produit importé par les "sex-shops" et composé de deux anesthésiques locaux : la benzocaïne et la lidocaïne	Distribué par la Société "Editions et films Concorde" Z.I. du Plateau 17 bis rue Benoît FRACHON 94506 Champigny/ Marne FRANCE

<p>STAG SPRAY Produit importé par les "sex-shops" et composé d'un anesthésique local : la lidocaïne</p>	<p>Distribué par la Société "Editions et films Concorde" Z.I. du Plateau 17 bis rue Benoît FRACHON 94506 Champigny/ Marne FRANCE</p>
<p>YOCOINE Produit importé par les "sex-shops" et composé d'une substance vénéneuse dotée de propriétés vasodilatatrices : la yohimbine.</p>	<p>Distribué par la Société "Editions et films Concorde" Z.I. du Plateau 17 bis rue Benoît FRACHON 94506 Champigny/ Marne FRANCE</p>
<p>MASSIVE SPERM OPTIMISER Produit importé par les "sex-shops" et composé entre autres de Gingko biloba, plante médicinale inscrite à la pharmacopée française</p>	<p>Distribué par la Société "Editions et films Concorde" Z.I. du Plateau 17 bis rue Benoît FRACHON 94506 Champigny/ Marne FRANCE</p>
<p>Kit de détection sur des poissons du syndrome de ciguatera dénommé « test cigua-check »</p>	<p>Distribué par le Laboratoire Océanit Test System HAWAI - USA</p>
<p>Silicone liquide injectable à visée esthétique</p>	<p><i>Créé par arrêté n° 2002-1407 GNC du 16/05/200</i></p>
<p>Sutures chirurgicales fabriquées à partir d'intestins bovins, ovins ou caprins dénommées usuellement catguts</p>	<p><i>Créé par arrêté n° 2002-1407 GNC du 16/05/2002</i></p>
<p>Confiseries gélifiées contenant comme ingrédient principal du konjac (également appelé glucomannane ou E 425), dénommées « konjac », gelées de konjac » ou « mini-gelées », généralement présentées sous formes de petites coupelles de plastique d'une contenance de 14 à 18 grammes de produit, fermées par un opercule</p>	<p><i>Créé par arrêté n° 2002-1407 GNC du 16/05/2002</i></p>
<p>Confiseries gélifiées contenant comme ingrédient principal un extrait d'algue, parfois appelé chondrus (correspondant aux additifs E 400, E 401, E 402, E 403, E 404, E 406, E 407 ou E 407 (a)), dénommées « gelées à base de chondrus », gelées pudding » ou « jellyium fruit jelly » présentées sous forme de petites coupelles d'une contenance de 14 à 18 grammes de produit, fermées par un opercule</p>	<p><i>Créé par arrêté n° 2002-1407 GNC du 16/05/2002</i></p>
<p>Pistolets à billes commercialisés comme jouets, à l'exception de ceux pourvus du marquage « CE »</p>	<p><i>Créé par arrêté n° 2002-1407 GNC du 16/05/2002</i></p>
<p>Millepertuis (<i>hypericum perforatum</i>) et produits contenant du millepertuis dans leur composition conduisant à une concentration en hypericine supérieure à 0,1 mg/kg (cette interdiction ne concerne pas les préparations pharmaceutiques et les spécialités pharmaceutiques ayant fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché délivrée par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé et destinées à être commercialisées en pharmacie) ;</p>	<p><i>Créé par arrêté n° 2002-1407 GNC du 16/05/2002</i></p>
<p>Produits diététiques, alimentaires et les boissons associant dans leur composition les trois produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * caféine, y compris sous la forme d'extrait de plantes (guarana ou paullinia, maté, café ou thé) ; * taurine ; * glucuronolactone (ou glucuro lactone) ou glucuronamide 	<p><i>Créé par arrêté n° 2002-1407 GNC du 16/05/2002</i></p>